

# AFO 468 – Collections d'échange : Retour et suppression

**468.1 Introduction** Pour les bibliothèques qui réceptionnent des collections d'échange de systèmes "externes", le système peut lire les enregistrements de ces systèmes étrangers, les intégrer à son propre catalogue (de système), les y traiter comme ses "propres" documents et les supprimer à nouveau après un certain temps. L'option est opérationnelle pour les bibliothèques qui réceptionnent des collections d'échange de la Provinciale Bibliotheek Centrale (Centrale de la Bibliothèque Provinciale) du Brabant-Septentrional (aux Pays-Bas).

Les bibliothèques reçoivent, en même temps que les collections d'échange, les fichiers contenant des descriptions bibliographiques et leurs exemplaires qui font partie de la collection d'échange. Ces enregistrements sont lus dans un fichier d'arrière-fond selon une procédure identique à celle du traitement AI hebdomadaire. Après que le fichier ait été lu, les documents de la collection d'échange peuvent, sur une base individuelle, être intégrés à l'aide de l'AFO 468 dans la collection propre (le fichier de production). Dès lors, ces documents peuvent faire l'objet de transactions. Intégrer ces documents à sa propre collection implique qu'on leur attribue une nature d'ouvrage et une cote de rangement. Si, après un certain temps, ces documents doivent être renvoyés, le système peut les effacer du catalogue à l'aide de l'AFO 468.

## **Attention !**

Cette AFO peut être utilisée actuellement mais n'est installée que dans des circonstances très particulières.

- **Document control - Change History**

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Change description</b>	<b>Author</b>
<b>1.0</b>	<b>June 2008</b>	<b>Creation</b>	